

Inscription électorale

Questions fréquentes



Comment m'inscrire pour voter?

Remplissez un formulaire d'inscription électorale et donnez-le en personne ou envoyez-le par courrier au NYC Board of Elections (BOE). Vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription sur le site Internet du BOE (www.vote.nyc.ny.us), en récupérer un auprès de votre bureau de BOE local, ou dans de nombreux lieux d'assistance clientèle de la ville de New York, ou en composant le 866-VOTE-NYC (212-487-5496 pour les malentendants) afin de demander que l'on vous en envoie un. Les résidents de New York peuvent également s'inscrire en ligne (voir ci-dessous). Le délai du dépôt des inscriptions, cachet de la poste faisant foi ou en personne, est fixé à 25 jours avant l'élection à laquelle vous souhaitez voter.

Puis-je m'inscrire en ligne pour voter ?

L'inscription électorale en ligne est disponible par le biais du DMV mais nécessite une pièce d'identité de l'État de New York en cours de validité. Rendez-vous sur le site Internet du DMV pour créer un profil et vous inscrire en ligne : <http://dmv.ny.gov/more-info/electronic-voter-registration-application>.

Je ne sais pas si je suis inscrit(e) pour voter. Comment puis-je le savoir ?

Utilisez le site de consultation des inscriptions électorales Voter Registration Look-up (<http://voterlookup.elections.state.ny.us>) pour vérifier votre statut d'inscription en ligne ou appelez le 866-VOTE-NYC pour obtenir de l'aide.

Est-il possible que mon inscription ait expiré ?

Votre inscription n'a pas de date d'expiration, mais il est possible qu'elle soit devenue inactive si vous n'avez pas voté lors des deux dernières élections fédérales ou bien si vous avez déménagé et que vous n'avez pas mis à jour votre adresse auprès du BOE.

Qu'en est-il si j'ai déménagé dans la ville de New York depuis la dernière fois que j'ai voté ?

Lorsque vous déménagez, la législation de l'État de New York exige que vous communiquiez votre changement d'adresse auprès du BOE dans un délai de 25 jours. Pour ce faire, vous devez soumettre un nouveau formulaire d'inscription électorale en remplissant toutes les informations demandées dans ce dernier, y compris les informations situées dans la case intitulée « Informations de vote qui ont changé ». Indiquez votre nouvelle adresse ainsi que l'ancienne, cochez la case du parti auquel vous souhaitez adhérer (même si vous adhérez déjà à un parti à votre ancienne adresse) et fournissez toutes les autres informations demandées. Si vous avez déménagé mais que vous n'avez pas communiqué votre changement d'adresse au BOE avant le

délai imposé, vous devrez vous rendre dans votre **nouveau** bureau de vote et voter sous serment. Appelez le 866-VOTE-NYC pour savoir si votre changement d'adresse a bien été traité.

Une condamnation pour acte délictueux affecte-t-elle mon droit à m'inscrire et à voter ?

Vous ne pouvez **pas** vous inscrire ou voter si vous avez été condamné pour un acte délictueux et si pour ce dernier :

- vous êtes actuellement incarcéré(e) ; ou
- vous êtes en liberté conditionnelle.

Vous pouvez vous inscrire ou voter si vous avez été condamné(e) pour un acte délictueux et si pour ce dernier :

- vous avez été soumis(e) à une peine de probation ;
- vous n'avez pas été condamné(e) à une incarcération ou votre sentence d'emprisonnement a été suspendue ;
- vous avez effectué votre peine maximale d'emprisonnement, auquel cas vous pouvez vous réinscrire pour voter ;
- vous avez été en liberté conditionnelle et avez ensuite été relâché(e), auquel cas vous pouvez vous réinscrire pour voter ; ou
- vous avez été gracié(e).

Une condamnation pour infraction affecte-t-elle mon droit à m'inscrire et à voter ?

Vous pouvez vous inscrire et voter, même en prison, si vous avez été condamné(e) uniquement pour une infraction. Les mêmes règles s'appliquent que vous ayez été condamné(e) devant une cour de New York, une cour d'un autre État ou la cour fédérale. Vous n'avez pas besoin de fournir de documents concernant votre casier judiciaire pour pouvoir vous inscrire et voter.

Je suis actuellement sans domicile fixe, puis-je m'inscrire et voter ?

Oui, vous avez le droit de vous inscrire et de voter. Remplissez un fiche électorale et indiquez un endroit où l'on peut vous trouver, par exemple « Banc dans Central Park dans la 86ème Rue » en guise d'adresse où vous vivez. Un bureau de vote vous sera affecté en fonction de cette adresse. Indiquez l'adresse d'un foyer d'accueil, une boîte postale ou l'adresse d'un membre de votre famille en guise d'adresse où vous pouvez recevoir du courrier. Votre carte d'électeur vous sera envoyée à cette adresse.